

Surveillants pénitentiaires

214^e promotion

Observatoire de la formation



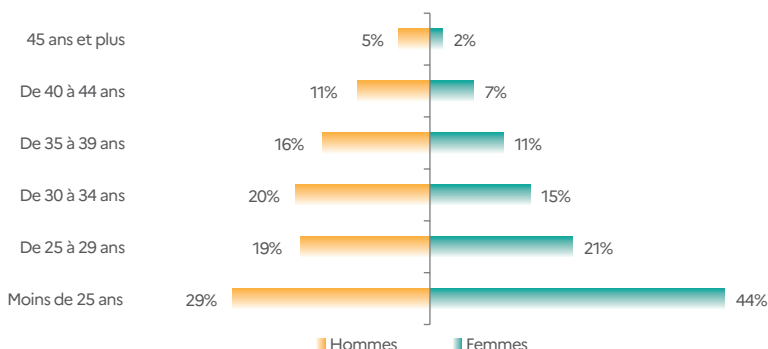
FÉVRIER 2023

À RETENIR

- > 330 élèves entrés en formation le 16 janvier 2023 pour une durée de 6 mois
- > 317 répondants, soit un taux de retour de 96%
- > 50% de femmes, 49% d'hommes et deux personnes non-binaires
- > Âge moyen : 29 ans
- > 72% des élèves sont titulaires du baccalauréat.
- > Principale DISP d'origine : la Mission Outre-mer (29%)
- > 34% de la promotion a eu au moins une expérience dans un métier de la sécurité.
- > Principale perspective professionnelle : monter en grade vers des fonctions d'encadrement.

Le profil sociodémographique

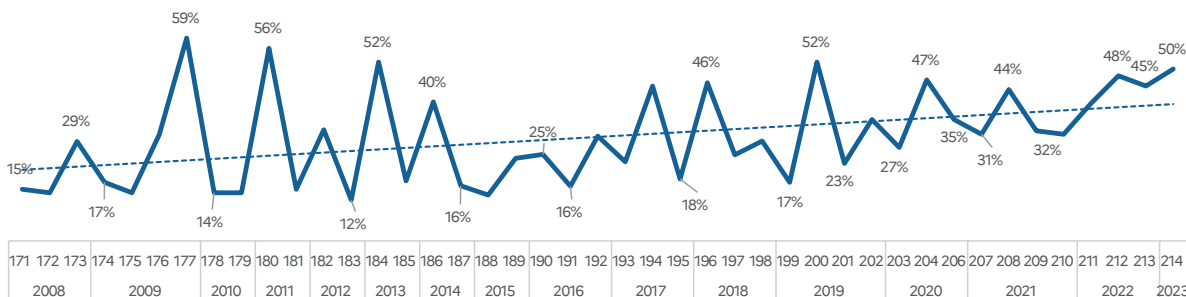
Graphique 1 : Répartition par genre et par catégorie d'âge – Proportions



La 214^e promotion de surveillants est composée de 50% de femmes, 49% d'hommes, et de deux personnes non-binaires. Les futurs agents sont âgés de 29 ans en moyenne, les femmes étant plus jeunes que leurs collègues masculins (27,7 ans contre 30,4 ans).

Les répartitions par tranche d'âge diffèrent entre les hommes et les femmes : la plus largement représentée est celle des moins de 25 ans, chez les deux sous-populations, mais dans une plus grande mesure chez les femmes : près de la moitié en font partie, contre 29% chez les hommes. Aussi, plus les âges sont élevés, moins les classes sont représentées, hormis chez les hommes où les 30-34 ans sont légèrement plus nombreux que les 25-29 ans.

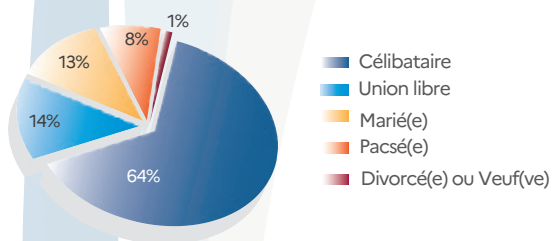
Graphique 2 : Évolution de la part de femmes entre 2016 et 2023 – Proportions



Si la part de femmes est fluctuante d'une promotion à l'autre, elle reste globalement en hausse ces dernières années, comme le montre la courbe de tendance. Aussi, elle atteint pour la 214^e promotion la deuxième plus haute valeur recensée depuis 2014 : 50% de femmes

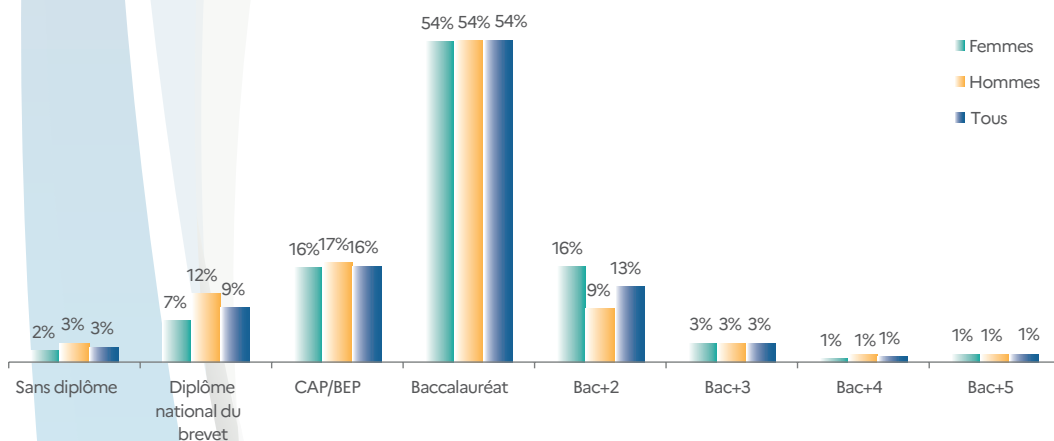
suivent la formation. Sur l'ensemble de la période, la plus haute valeur recensée était de 59% de femmes pour la 177^e promotion, en 2009.

Graphique 3 : Situation matrimoniale des élèves – Proportions



Les élèves célibataires sont majoritaires : 65% le déclarent, dont 1% de divorcés ou veufs. De ce fait, 35% sont en couple, ce qui est inférieur aux proportions observées il y a 5 ans (plus de 40% en moyenne). Parmi eux, 14% sont en union libre, 13% mentionnent être mariés, et 8% pacsés. Par ailleurs, 44% des élèves sont parents, de deux enfants en moyenne, et sont 74% à en avoir la garde.

Graphique 4 : Diplôme le plus élevé obtenu – Proportions



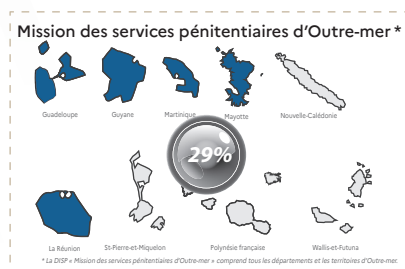
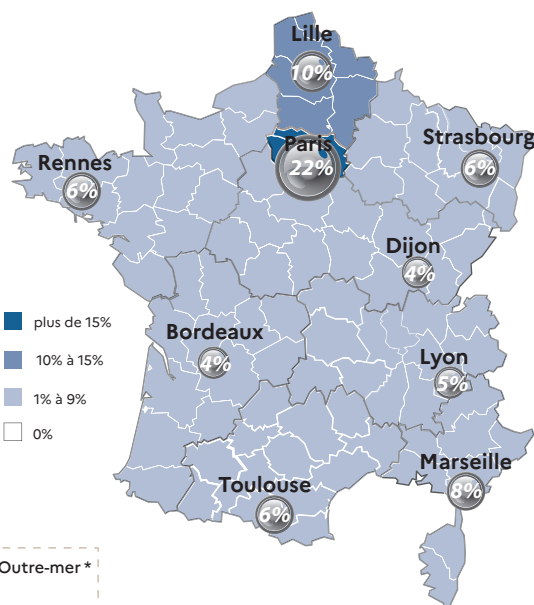
72% des élèves sont titulaires du baccalauréat : parmi eux, 54% sont bacheliers uniquement et 18% sont diplômés du supérieur, soit 2 points de plus qu'au sein de la précédente promotion. Le diplôme le plus souvent validé par les bacheliers est le baccalauréat professionnel (28%), les deux autres types de baccalauréat étant représentés à hauteur de 14% (filière générale) et 12% (filière technologique).

Les hommes et les femmes ont un « profil de diplômé » légèrement différent : la proportion de diplômés du supérieur est de 21% chez les femmes contre 14% chez leurs collègues masculins, qui sont quant à eux 32% à avoir un diplôme inférieur au bac (contre 25% chez leurs consœurs). La part de diplômés du baccalauréat uniquement est la même chez les deux sous-populations.

Graphique 5 : Répartition par DISP d'origine – Proportions

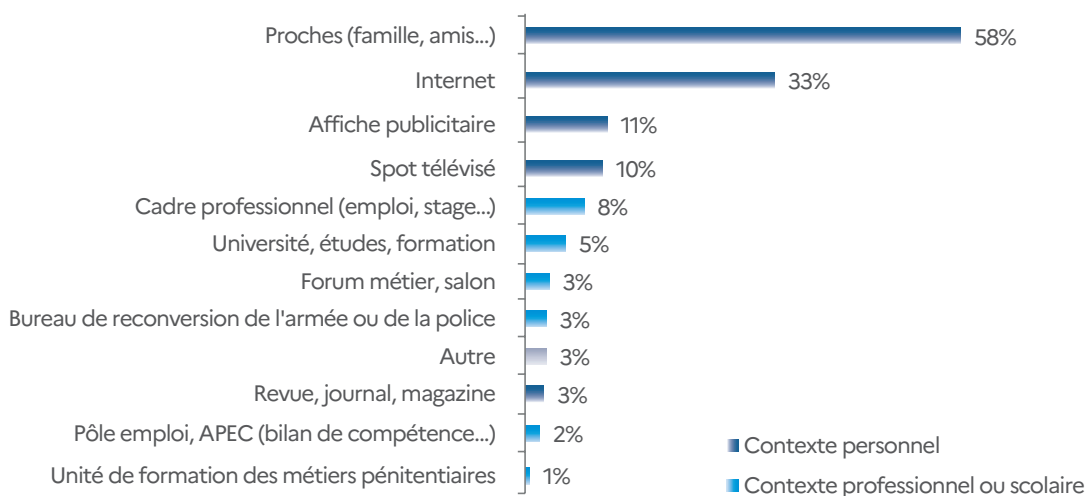
Plus des deux tiers des élèves proviennent du concours national (70%), et le recrutement régional en concerne 29% (contre 16% pour la 213^e promotion). Deux élèves ont intégré la formation via les emplois réservés, et 4 via le recrutement en tant que travailleur handicapé.

La première DISP d'origine des élèves est la Mission Outre-mer : 29% en proviennent. Les deux départements d'Outre-mer les plus cités sont la Martinique (11% de la promotion) et La Réunion (7%). La DISP de Paris constitue également un vivier très important de recrutement, avec 22% des élèves qui y ont passé le concours. Lille et Marseille sont également fréquemment citées, avec respectivement 10% et 8% de mentions. Rennes, Strasbourg, Toulouse et Lyon ferment la marche avec 5% à 6% de citations.



Motivations & perspectives professionnelles

Graphique 6 : Connaissance du concours de surveillant – Citations (plusieurs réponses possibles)

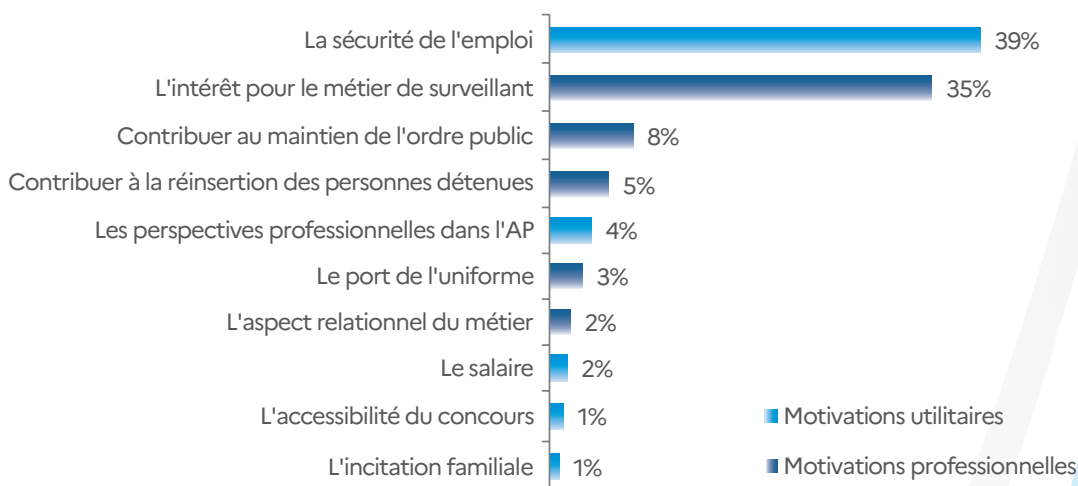


À l'instar des précédentes promotions, ce sont les proches (58%) et internet (33%) qui constituent les premières sources de connaissance du concours de surveillant. Concernant internet, les élèves citent principalement la publicité sur les réseaux (39%), la publicité sur internet (37%), les sites de l'Énap et des différentes instances pu-

bliques (34%) et la vidéo de Tibo InShape (25%, soit deux fois plus qu'au sein de la 213^e promotion), qui, plus de 4 ans après sa diffusion, continue à inciter les élèves à intégrer la formation.

Par ailleurs, les élèves citent également les affiches publicitaires (11%), les spots télévisés (10%) et le cadre professionnel (8%).

Graphique 7 : Première motivation à devenir surveillant pénitentiaire – Proportions

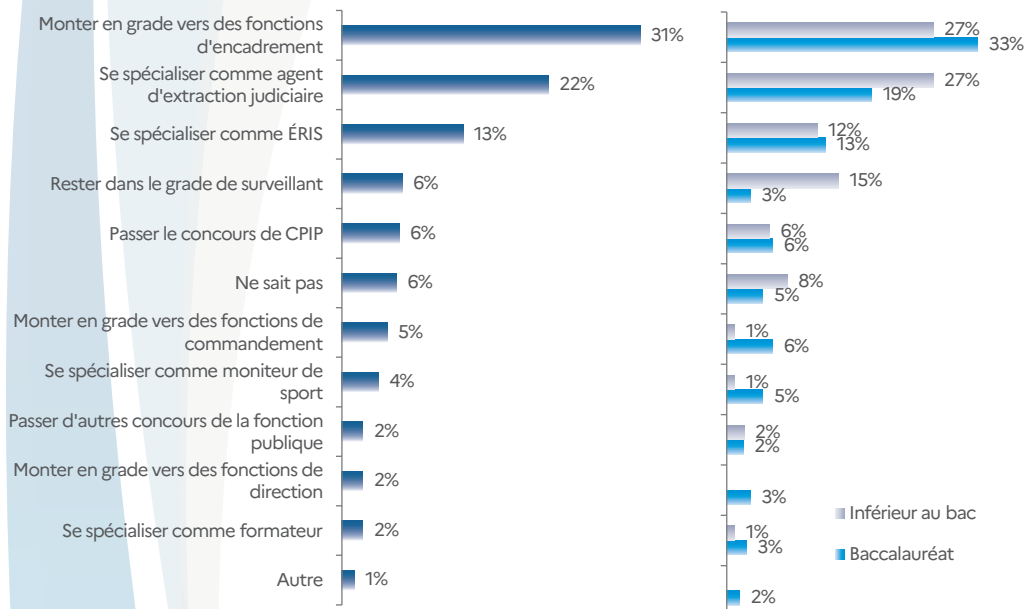


Les motivations des élèves à devenir surveillant pénitentiaire sont davantage d'ordre utilitaire que professionnel : les élèves sont un peu moins nombreux à vouloir intégrer la formation pour les valeurs et les missions du métier de surveillant (47%) que pour la situation qu'il peut leur procurer (53%).

Comme habituellement, les élèves sont particulièrement attirés par la sécurité de l'emploi (39%) et par l'intérêt du métier de surveillant

(35%). Loin derrière, les agents mentionnent également la contribution au maintien de l'ordre public (8%), la contribution à la réinsertion des personnes détenues (5%), les perspectives professionnelles dans l'administration pénitentiaire (4%), ainsi que le port de l'uniforme (3%). Les autres items sont cités par 1 à 2% des répondants.

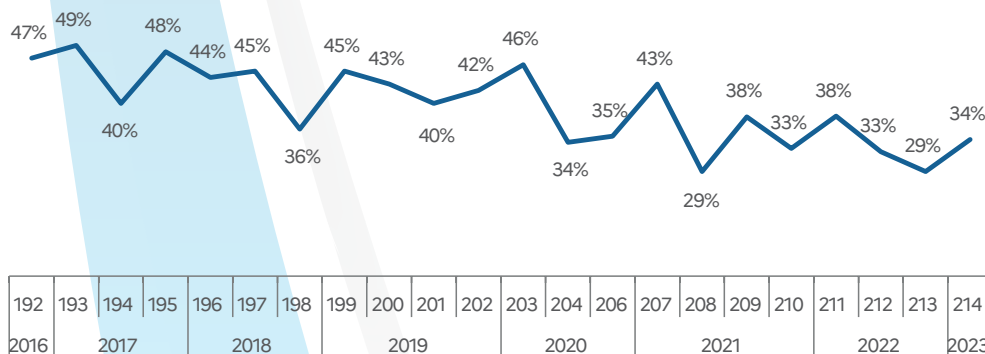
Graphique 8 : Première perspective professionnelle envisagée en début de formation – Proportions



Comme cela est souvent constaté, la montée en grade vers des fonctions d'encadrement arrive en première position des perspectives professionnelles des agents en début de formation. Citée par 31% des répondants (soit 8 points de plus que pour la 213^e promotion), elle se place devant les spécialisations en tant qu'agent d'extraction judiciaire (22%) ou agent ÉRIS (13%). À un moindre niveau, les élèves mentionnent vouloir rester dans le grade de surveillant (6%), passer le concours de CPIP (6%) ou ne savent pas encore quel tournant donner à leur carrière (6% également).

Les perspectives peuvent différer selon le niveau de diplôme : nous remarquons d'importants écarts entre les réponses des diplômés et non-diplômés du baccalauréat concernant certains items. Les non-diplômés souhaitent davantage rester dans le grade de surveillant (15% contre 3% chez les diplômés du baccalauréat), ou s'intéressent davantage à la spécialisation en tant qu'agent d'extraction. À l'inverse, les bacheliers répondent plus fréquemment vouloir monter en grade vers des fonctions d'encadrement ou de commandement.

Graphique 9 : Évolution de la part d'élèves déclarant une expérience professionnelle dans une force de sécurité entre 2016 et 2023 – Proportions



Les élèves de la 214^e promotion sont 34% à mentionner une expérience dans un métier de la sécurité. Cette proportion contribue à la dynamique de la courbe, en baisse depuis 2016. En effet, à la fin des années 2010, les proportions d'élèves ayant une expérience dans un métier de la sécurité pouvaient atteindre des valeurs proches de 50%, tandis que depuis 2021, une seule promotion a atteint les 40%.

En tête des métiers cités, nous retrouvons ceux d'agent de prévention et de sécurité (12%), de militaire (11%) et de policier national (9%). Le métier d'agent de sécurité incendie est mentionné par 7% des répondants, suivi par ceux de gendarme (4%) et de sapeur-pompier (3%). Seuls deux agents ont exercé en tant que policiers municipaux.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable de l'observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargées d'études : pauline.castaing@justice.fr - cecilia.lagarde@justice.fr

FÉVRIER 2023

Observatoire
de la formation

Directeur de la publication : Sébastien CAUWEL - Rédacteur en chef : Paul MBANZOULOU

Rédaction : Laurent GRAS, Pauline CASTAING, Cécilia LAGARDE

Conception graphique, mise en page et impression : unité édition (Odette BAIX, Laetitia ELEAUME, Reprographie)

Énap - 440 av. Michel Serres - CS 10028 - 47916 AGEN cedex 9 - FRANCE - Tél : +33 (0)5 53 98 98 98 - fax : +33 (0)5 53 98 98 99